



REÇU à la Sous-Commission
de CALAIS

12 MARS 2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2019

Visé pour être annexé à la délibération du
Comité Syndical du 8 mars 2019

Le Président du SYMRAC,


Emmanuel AGIUS



PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T), le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce rapport permet au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir, d'être informé de l'évolution de la situation financière et de débattre la stratégie financière du Syndicat.

La loi dite NOTRe du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le débat s'appuie sur un rapport présentant des engagements budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et désormais une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs.

Ce rapport présente donc des éléments substantiels d'informations qui guideront l'action du SYMPAC pour l'exercice 2019.

Le présent rapport prend à cet effet en compte les dépenses et recettes consolidées du budget.

Il est à noter qu'aucun développement n'est consacré aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette, le Sympac n'étant pas concerné par ces thématiques, n'ayant pas de projets d'investissement importants courants sur plusieurs exercices et n'ayant contracté à ce jour aucun emprunt.

I. Eléments de contexte :

La loi de programmation des Finances Publiques pour 2018 à 2022, a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public mais aussi du taux des prélèvements obligatoires.

Sur le quinquennat, c'est une baisse de 13 milliards d'euros sur les dépenses publiques qui est attendue. Et c'est l'ensemble des administrations publiques qui doit concourir à cet objectif. Pour amener les collectivités locales à réduire leurs dépenses, l'Etat a donc initié une démarche de contractualisation pour les 319 collectivités les plus importants. 229 d'entre elles ont signé ce contrat qui vise à respecter un taux plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

La loi de finances de 2019 est venue confirmer ces orientations. Et le budget de l'Etat est basé pour 2019 sur une baisse du déficit public à 2,8% du PIB (Produit Intérieur Brut) et une stabilisation de la dette publique. L'hypothèse retenue en terme de croissance est celle de 1,7% (identique à celle de 2018) et en terme d'inflation celle d'1,3% (1,6% en 2018).

A savoir, la LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

II. Présentation de la structure du SyMPaC :

Le SyMPaC a pour principal objet de développer des services qui ont un intérêt pour ses 3 EPCI membres qui sont :

- La Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
- La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO)
- La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA)

Alors que la planification et le suivi du SCOT reste la première mission du SyMPaC, le syndicat s'est positionné pour l'obtention de fonds pour des projets d'intérêt local tels que le FISAC pour les communes rurales et la vente des Certificats d'économies d'énergies pour l'ensemble des communes du territoire.

Les autres champs de compétences relèvent de l'animation territoriale en lien avec la politique des Pays dans des domaines variés tel que l'environnement, l'économie, l'emploi ou le tourisme.

Enfin, le SyMPaC coordonne la mission d'entretien des canaux du Pays du Calais pour ce qui concerne les eaux de surface.

III. Le Budget 2019

A. Le résultat de clôture 2018

En ce qui concerne le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2018, nous savons d'ores et déjà que l'exécution de ce dernier fera ressortir un excédent global qui peut être estimé à 312 957,37 € décomposé comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement 2018 : 160 335,59 € (177 179,81€ en 2017)
-
- Excédent de la section d'investissement 2018 : 152 621,78 € (137 926,93€ en 2017)

Ces résultats seront directement repris sur le budget primitif 2019

B. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 998 689,79 € en dépenses et recettes, soit une hausse de 243,45% au regard de l'exercice précédent. Cette augmentation conséquente est liée au fait que le budget 2019 se voit doté des crédits issus de la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE). La vente des CEE est estimée à 1,4M€ pour un reversement aux communes d'un montant d'environ 1,39M€.

Les résultats de fonctionnement 2018 permettent de mener d'avantage d'actions d'animation sur les opérations portées par le SyMPaC. C'est ainsi que le budget du « Calaisis on y prend goût » se voit renforcé et que des actions en faveur du commerce de proximité seront menées en lien avec le dispositif FISAC. En ce qui concerne ce dernier dispositif, c'est un montant en section de fonctionnement d'environ 41 348€ (+ 160 702€ en section d'investissement) qui sera reversé sur le territoire.

Sur le plan des recettes, la principale ressource du SyMPaC provient des cotisations des EPCI membres.

Malgré un taux de participation à l'habitant restant identique depuis 2014 (1,70€), le montant recouvré par le SyMPaC va se voir réduit. En effet, nous constatons une diminution de la population sur notre territoire. La participation des EPCI membres atteindra sur l'exercice 2019 un montant de 265K€ contre 274K€ en 2018.

La participation à l'entretien des canaux reste quant à elle à la même hauteur que 2018 pour atteindre un montant avoisinant les 50K€.

Des fonds européens sont escomptés (pour une durée de 5ans) pour la gestion et l'animation du programme LAEDER dont le Pays du Calaisis est un lauréat depuis l'été 2015. Vu les difficultés de recouvrement de ces fonds, la prudence budgétaire reste de mise pour l'inscription de ces recettes. A l'identique de l'exercice précédent, une inscription de 33K€ est effectuée.

L'excédent dégagé par les résultats 2018 vient clôturer les recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 160 K€.

C. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à hauteur de 427 463,78 € soit une augmentation de 162,38% au regard de l'année précédente. Cette augmentation conséquente est liée en partie à la budgétisation de l'encaissement et du reversement aux communes des aides FISAC

Comme vu précédemment, le résultat d'investissement 2018 a augmenté par rapport à celui de 2017 passant donc de 137,9K€ à 152,6K€.

Les principales dépenses envisagées sur l'exercice 2019 se rapportent au SCOT, à l'éventuelle refonte du site internet du SyMPaC et l'acquisition d'un véhicule électrique.

IV. Les Ressources Humaines

	2018	2019	Perspectives
Agents à temps complet	1 titulaire 2 contractuels	1 titulaire 1 contractuels	Recrutement 1 contractuel
Agents à temps partiel	5 (en activité accessoire) soit 0,83 ETP	5 (en activité accessoire) soit 0,83 ETP	Stabilisation de l'effectif
Masse salariale	196 282,23€	242 849,92€	

Un seul agent titulaire figure dans le tableau des effectifs, il s'agit du poste de direction du SyMPaC.

Deux agents contractuels sont en charge du programme LEADER : un animateur et un gestionnaire.

Le poste d'animateur est pris en charge à 70% par les fonds Européens. Celui du gestionnaire est quant à lui financé sur les mêmes fonds européens mais également par la Région à hauteur de 80% d'un demi équivalent temps plein.

Le poste de chef de projet Pays occupé par le directeur du SyMPaC n'est quant à lui plus financé par la Région depuis 2018.

Par ailleurs, cinq agents en activité accessoire interviennent à temps partiel et de manière complémentaire sur des missions de secrétariat, gestion administrative et comptable et aussi dans le domaine de l'urbanisme pour le suivi du SCoT

VI. Conclusion

Le SyMPaC n'a toujours pas recours à l'emprunt et ses résultats lui permettent d'envisager l'acquisition d'un véhicule sans emprunter.

En ce qui concerne les perspectives, le SCoT ayant vu son rôle renforcé dans le cadre de la loi ALUR, les frais relatifs à l'urbanisme seront maintenus voire renforcés à plus forte raison si des modifications et révisions devaient intervenir.

En tout état de cause, le bilan du SCoT devant s'établir à l'horizon 2020, il est nécessaire de prévoir des moyens visant la réalisation de cette démarche d'envergure.

En ce qui concerne l'animation, le programme LEADER s'échelonnant sur une période de 5 ans, les dépenses et recettes liées à ce dispositif risquent de rester dans les mêmes proportions.